

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 31 (1943)

**Heft:** 638

**Artikel:** Carnet de la quinzaine

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-264859>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité**

## ...A LAUSANNE

### ÉCOLE PARTICULIÈRE

Mesdemoiselles PIOTET

Pontaise, 15 - LAUSANNE - Tel. 2.92.27  
Classes de 4 à 18 ans - Cours commerciaux

On accepte quelques pensionnaires

**„LE CARILLON“** Place Chauderon  
LAUSANNE  
Restaurant - Tea-room sans alcool  
Restauration soignée à prix modiques  
Son Tea-room

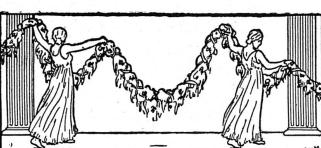
vile de la femme mariée, le texte authentique n'était pas en ma possession pour en juger.

Si, effectivement, la capacité déjà étendue par la loi de 18 février 1938 a subi quelques nouvelles extensions, il ne faudrait pas s'exagérer la portée de cette réforme. En particulier, il n'est pas exact de dire que, sous le régime de la communauté des biens (qui est, ne l'oubliions pas, celui des gens mariés sans contrat, qui forment la grosse majorité), le mari cesse de pouvoir disposer des biens communs, sans le consentement de sa femme. L'art. 1421 ainsi conçu n'a point été modifié : « Le mari administre seul les biens de la communauté. Il peut les vendre, aliéner et hypothéquer sans le concours de la femme ». Les donations immobilières étaient déjà interdites; seules certaines donations mobilières étaient permises ne le sont plus, mais cette prohibition est illusoire, car un don manuel est incontrôlable.

Quant au « mandat domestique » de la femme, le nouvel article 220 ne fait que confirmer la juprudence établie.

En terminant, un exemple typique de la portée de cette « nouvelle » législation. Autrefois la femme ne pouvait être marchande publique sans le consentement de son mari (art. 4 Code commerce). Le nouveau texte affirme au contraire que la femme peut être marchande, à moins que son mari ne s'y oppose, mais l'inscription de la femme au registre du commerce exigea désormais une déclaration de non-opposition du mari!...

Croyez-moi, etc. T. F.



## A travers les Sociétés

### Chez les jeunes coopérateurs.

Nous avons sous les yeux le 3<sup>me</sup> Bulletin de *Soyons unis*, qui rend compte de l'activité et des diverses manifestations coopératives de l'organisation *Pour l'enfance et pour la jeunesse*. Il contient en outre un résumé du second cours pour éducateurs, à Freidorf en août 1942, ainsi qu'une liste bibliographique de titres pouvant intéresser ceux-ci.

A côté des « Coopératrices scolaires », il existe encore des groupes extra-scolaires comprenant amis et sympathisants.

Dès l'automne 1942, le comité de *Pour la jeunesse* a décidé de travailler à la constitution d'une

## Petit Courrier de nos Lectrices

**S. B. (Lausanne)** à une mère embarrassée sur le métier à donner à sa fille. — Tout d'abord, n'en fais pas une fonctionnaire fédérale, car ta fille est richement douée, et là, un barrage infranchissable est opposé aux talents féminins : « Pas de femme dans les emplois supérieurs ». N'en fais pas une factrice, car là non plus, pas d'avvenir, ni même de sécurité dans le gagne-pain. Le Conseil fédéral l'a affirmé à M. Perrard, conseiller national de Genève : les femmes factrices ne sont que des bouches-trois, en cas de mobilisation et pour assurer au sexe fort des jours de repos légaux. On continue de traiter les femmes et le travail féminin avec une désinvolture (*l'emploi un mot poli*) qui devrait faire se lever les femmes ayant du cœur et non pas seulement une âme docile. Mais il faut croire que les âmes dociles sont en majorité. On ne saurait calculer le tort que cela fait aux femmes en général.

Et, en plus, de ce continual renvoi à notre ménage et à celui des autres, qu'entendent-ils de la part de nos autorités ? Des appels à des devoirs plus grand et plus absorbants ! Dans des séances de propagande n'en vient-on pas à agiter l'idée de rendre le Service Complémentaire Féminin obligatoire si l'enrôlement volontaire reste insuffisant ! M'expliqueras-tu comment l'on peut ainsi concilier des demandes et des restrictions ! ni comment on peut à la fois retirer et réclamer, refuser et exiger ?...

**Un abonné de vieille date.** — L'appel en faveur des gardes-malades, paru dans le Mouvement Fé-

## ...A GENÈVE

### Hôtel des Familles

GENÈVE

„Christliches Hospiz“  
en face de la gare

TOUT CONFORT

Chambre depuis Fr. 4.50



## POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy  
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1<sup>er</sup>

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessous

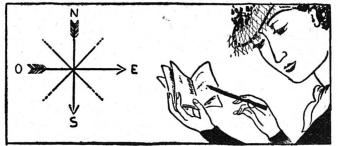
FORMALITÉS GRATUITES

Vous trouverez chez  
**M. BORNAND**  
8, Cours de Rive (Angle rue Pierre-Fatio)  
Tous genres de meubles en fer et rotin  
Téléphone 4.98.07

organisation suisse, donc plus étendue, ayant pour but de coordonner, de soutenir, d'inspirer toutes activités, actuelles et futures, travaillant dans le même esprit, et dès cette date sont considérés comme membres tous ceux qui donnent leur adhésion et accordent une subvention à la dite organisation.

Il convient d'ajouter que le deuxième cours pour éducateurs, réuni dans le Séminaire coopératif de Freidorf, a compté environ trente participants, et ceci encore : au congrès de la Société pédagogique romande (Genève, septembre 1942), M. Cachemaille, en présentant sa coopérative scolaire, a souligné l'importance pour la vie civique de l'enfant de la vie dans une coopérative.

M.-L. P.



## Carnet de la Quinzaine

### Samedi 1<sup>er</sup> mai:

BADEN (Argovie) : Cours de week-end de la Branche suisse de la Ligue de Femmes pour la Paix et la Liberté: Sujet: *La question juive*. — 15 h. 45 : *La contribution juive à la civilisation*: Mme El. Rotten (Saamen). — 19 h. 30 : (Temple de l'Eglise réformée) : *L'esprit de l'Ancien Testament*: le pasteur Lejeune (Zürich).

### Dimanche 2<sup>me</sup>:

LAUSANNE : Association du Costume vaudois. Buffet de la gare, 11 h. 30: Assemblée générale annuelle de déléguées.

Id. : MORGES : Association agricole des Femvaudoises, Casino, 10 h.: Assemblée générale annuelle, puis visite de l'Ecole d'agriculture de Marcellin.

Id. : PAYERNE : Associations des Marcellines, 10 h.: Salle du Tribunal: Assemblée générale annuelle.

ministe du 3 avril 1943, m'a fait grand plaisir, car le sort de ces auxiliaires si précieuses, mais pas toujours assez appréciées des médecins, mérite certainement une amélioration sous tous les rapports. Ce qui manque, à mon avis, aussi à nos infirmières genevoises ou pratiquant à Genève, c'est par exemple un de ces homes comme il en existe dans d'autres cantons où, après une tâche généralement attristante, elles puissent venir se délasser et puiser un peu de courage, si elles se sentent accablées. Ce home procurera aussi à nos infirmières un sentiment de sécurité pour leur vieillesse, problème arroissant pour un grand nombre d'entre elles. Mais, hélas, la Section Genevoise de l'Alliance Suisse des gardes-malades, dont l'activité bien-faisante m'est particulièrement connue, ne dispose pas de moyens financiers pour un tel projet et ce n'est donc guère que par des dons ou un legs qu'il pourrait être réalisé. Avis aux anciens malades qui gardent de la reconnaissance à leurs infirmières !

G. M. (Genève) — Ayant lu avec intérêt le compte rendu paru dans le dernier numéro du Mouvement de la Journée cantonale des femmes de propagande n'en vient-on pas à agiter l'idée de rendre le Service Complémentaire Féminin obligatoire si l'enrôlement volontaire reste insuffisant ! M'expliqueras-tu comment l'on peut ainsi concilier des demandes et des restrictions ! ni comment on peut à la fois retirer et réclamer, refuser et exiger ?...

Un abonné de vieille date. — L'appel en faveur des gardes-malades, paru dans le Mouvement Fé-

## BONNETERIE DURUZ

PLACE DES EAUX-VIVES, 5

## LAINES DURUZ

CROIX-D'OR, 3

Maison de confiance. Prix raisonnables.

## ...A VEVEY

### Epicerie Fine et Spécialités

Maison JACCARD - ARDIN V E V E Y

Simplon 33 Téléphone 5.22.41  
Produits diététiques

Beau choix de Corsets, Ceintures, Gaines, Soutiens-gorges, Mesures - Réparations - Transformations Corsets Gaby 6, Place de l'Ancien-Port A. BASSIN VEVEY

## FREY - WICKY

TISSUS - VEVEY

Trousseaux - Draperies  
Toileries - Soieries

Jeudi 6 mai:

GENÈVE : Suite du Cours d'Hygiène mentale, Institut des Sciences de l'Education, 9 h.: Méthodes scoutes d'éducation : Mme Odette Darier. — 14 h. 30: Leçon à la clinique psychiatrique: le Dr. F. Morel.

Vendredi 7 mai:

GENÈVE : Suite du Cours d'Hygiène mentale, Institut des Sciences de l'Education, 9 h.: Visite de classes spéciales et consultations médico-pédagogiques. — 17 h.: Aula de l'Université: *Canalisation et sublimation des instincts*: M. le prof. P. Bovet; 18 h.: *L'adolescent et la foi*: M. le professeur de Saussure.

Samedi 8 mai:

GENÈVE : Fin du Cours d'Hygiène mentale, Institut des sciences de l'éducation, 10 h.: *En causant avec des enfants difficiles*: Mme B. Richard, juge assesseur; Séminaire médico-pédagogique. — 12 h. 30: Repas de clôture.

## LE BULLETIN

### du Conseil International des Femmes

rend compte des activités et défend les intérêts féminins à travers le monde; partant en trois langues: français, anglais et allemand.

Prix de l'abonnement annuel : Fr. 4.50 suisses.

On s'abonne auprès du Conseil International des Femmes, 37, rue des Pâquis, Genève.

## Demandez

### le MOUVEMENT FÉMINISTE

dans les kiosques de l'

AGENCE NAVILLE

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

étranger, veuillez les signaler à la présidente de la Commission d'études législatives, Mme A. Quinché, Rue Etraz, 20, Lausanne.

Nous vous signalons aussi que la Centrale fédérale d'économie de guerre a adjoint à son service de renseignements un groupe d'économie ménagère ; celui-ci est présidé par Mme Zublin-Spiller, et se propose de faire connaître dans le public féminin et de l'aider à mettre en pratique les nombreuses prescriptions concernant le rationnement et la réglementation de la consommation. Veuillez donc adresser toute question touchant l'alimentation de guerre, de même que vos suggestions et des articles destinés à la presse, à l'Office de guerre pour l'alimentation, Groupe d'économie ménagère, Monbijoustrasse 34, Berne.

L'aide aux payannes surchargées est, vous le savez toutes, un de nos devoirs les plus pressants. En plus de l'action de secours déjà existante, on demande de toutes parts des travailleuses éprouvées, soit dans les effectifs des SCF, soit dans les organisations du Service civil. Aussi avons-nous demandé à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail de faire bénéficier des allocations pour perte de salaires les travailleuses sociales, maîtresses d'écoles ménagère, freebienness, gouvernantes de ménages collectifs, qui, tout en ayant terminé leurs études, sont encore sans place. Nous espérons ainsi amener à l'aide aux payannes un personnel vraiment utile. Nous vous prions de faire de votre côté ce qui vous importe particulièrement.

ce

ce qui vous importe particulièrement dans ce sens.

Quatre nouvelles sociétés se sont affiliées à l'Alliance: le Centre de liaison de Neuchâtel, la Section de Colombier de la Ligue suisse des femmes abstinentes, l'Union des femmes de Waldstatt (App.) et le Groupe féminin du Landesring des Indépendants. Nous leur souhaitons à toutes une cordiale bienvenue, et espérons travailler avec elles aux lourdes tâches qui nous attendent dans un esprit de sympathique compréhension.

Avons-nous salutations les meilleures.

Pour le Comité de l'Alliance :  
Clara NEF, Alice RECHSTEINER.

## Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Hérisau et Teufen, fin avril 1943.

Mesdemoiselles et chères Alliées,

Nous avons le plaisir de vous convier déjà aujourd'hui à notre Assemblée générale qui aura lieu à St-Gall les 25 et 26 septembre. Veuillez nous réserver ces dates et nous envoyer vos propositions pour l'Assemblée, au plus tard jusqu'au 15 juin. A notre ordre du jour devraient figurer des problèmes pressants de l'heure actuelle; c'est pourquoi nous vous demandons de nous dire ce qui vous importe particulièrement.

Nos Commissions d'études législatives et d'hygiène étudient actuellement les possibilités d'une assurance-maternité qui doit combler un vide dans nos assurances-maladie existantes. Cette assurance-maternité représentera pour beaucoup de mères de situation modeste une consolation et une sécurité. Une proposition à cet effet de M. W. Gisiger, président du Concordat des caisses d'assurances maladies suisses, est déposée auprès de l'Office fédéral pour les assurances sociales. Nous vous prions de rendre le public attentif à la nécessité de l'assurance-maternité, de le gagner à cette cause, pour que sa réalisation ne rencontre pas trop d'obstacles.

La Commission d'études législatives a aussi repris l'étude de la nationalité de la femme mariée, ce problème étant redevenu actuel, parce que la France, par exemple, n'accorde la nationalité à une étrangère épousant un Français que si elle en présente la demande avant le mariage. Qu'elle omette de le faire par ignorance ou pour d'autres raisons, elle n'en perd pas moins sa nationalité suisse et de ce fait devient apatride. Les inconvénients et les détresses que cela entraîne sont évidents. Si vous avez connaissance de cas précis où la perte de la nationalité suisse a créé des difficultés spéciales à une femme mariée à un